

Mairie de LANDELLES
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5, rue de la Mairie, 28190 LANDELLES - Tél. 02 37 23 36 13 - Fax. 02 37 23 35 21 - mail : mairielandelles28@wanadoo.fr.

COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Nombre de conseillers en exercice : 15. Convocation du 17 avril 2014

Présents : 14

L'an deux mil quatorze, le dix-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 avril 2014, s'est réuni à la mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur JULIEN, maire de Landelles. La séance a été publique.

Etaient présents : M. Jean Luc JULIEN, M. Guy ANDRE, M. Jean-Frédo CROSNIER, Mme Christine VELLA, Mme Michèle RIPOCHE, M. Erick GAROT, Mme. Morgane DECOURTIL, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Claude VILLEFAILLEAU, M. Julien TROUSSIER, Mme Irène LANDRE, Mme Marie-France JANNEAU, M. Benjamin SCHWARZ, M. Florent BIGNON.

Absents excusés : M. Michel BOIN pouvoir à Guy ANDRÉ.

M. Julien a déclaré la séance ouverte à vingt heure quarante minutes.

Secrétaire de séance : Benjamin SCHWARZ.

Le maire a fait un compte rendu rapide sur la réunion d' « Habitat Eurélien » de ce jour à 18h30 à la salle des associations de Landelles. « Habitat Eurélien » a informé les habitants de leurs logements rue de la Rivière Neuve, de la durée des travaux soit 10 mois, du montant des travaux soit 334 000€. Les travaux concernés sont : l'isolation, l'électricité, la plomberie, le chauffage, les peintures et faïences.

Le maire a informé le conseil municipal que les agents techniques ont l'obligation d'obtenir un certificat d'application des pesticides « Certiphyto » au plus tard au 1^{er} janvier 2015.

1. TAUX D'IMPOSITION DIRECT

Le maire a expliqué au conseil municipal le calcul des taxes directes locales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 soit :

- Taxe d'habitation : 10,00
- Taxe foncière bâti : 20,30
- Taxe foncière non bâti : 28,85

2. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le conseil après en avoir délibéré a voté à l'unanimité les subventions accordées aux associations suivant le détail suivant :

Les associations communales devront fournir le bilan de l'année 2013 afin d'obtenir le virement de leur subvention.

Associations	2014
ASS A.S.E.L.	800
ASS ECOLE EN FETE	500
ASS CLUB DE L'AVENIR DE LANDELLES	800
ASS CLUB INFORMATIQUE DE LANDELLES	800

ASS LANDELLES FESTIVITES	600
ASS FOOTBALL CLUB DE LANDELLES	300
ASS BIEN ALLER EURELIEN TROMPES	100
ASS PREVENTION ROUTIERE	100
ASS A.D.M.R.	150
LE THEATRE DE - QUAT'SOUS	200
ASS AMIS JUMELAGE COURVILLE	40
ASS COMPA	50
Total	4440

3. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

3.1 Budget Principal – Budget Primitif 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 15

Présent : 14

Voix contre : 0

Votant : 15

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépense	531 389.50
Recette	531 389.50
INVESTISSEMENT	
Dépense	120 783.32
Recette	120 783.32

3.2 Budget Assainissement – Budget Primitif 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 15

Présent : 14

Voix contre : 0

Votant : 15

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépense	59 903.35
Recette	59 903.35
INVESTISSEMENT	
Dépense	164 122.64
Recette	164 122.64

3.3 Budget eau – Budget Primitif 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Par :

Voix pour : 15

Présent : 14

Voix contre : 0

Votant : 15

Abstention : 0

Adopte le budget primitif 2014 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT	
Dépense	125 585.81
Recette	125 585.81
INVESTISSEMENT	
Dépense	17624.60
Recette	17624.60

La séance du conseil municipal du 24 avril 2014, a été levé à 23h15 mn.

4. Clôture du procès-verbal :

Le procès-verbal, dressé et clos, le vingt-quatre avril 2014 à vingt-trois heures, quinze minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et les conseillers municipaux.